

Intégrer le végétal et la biodiversité dans la planification urbaine



Vue aérienne de l'Île de Nantes | © Ville de Nantes

53%
DES FRANÇAIS
souhaitent remettre
la nature au cœur de la
ville de demain ³

3 – Enquête nationale NewCorp, 2018

**+ DE 2800 ESPÈCES
SAUVAGES**
différentes (animales
et végétales) ont été
recensées à Paris ²

2 – Ville de Paris, observations 2010-2020

L'artificialisation
augmente
4 FOIS PLUS VITE
que la population ¹

1 – Ministère de la Transition Ecologique,
artificialisation des sols, 2022

La planification : une étape clef pour la nature en ville

Projets stratégiques et politiques à part entière, les documents de planification sont le premier levier des collectivités pour agir de manière ambitieuse pour la nature et la biodiversité sur leur territoire. Ils permettent de :



Identifier et protéger

le végétal et les espaces de nature de son territoire.



Favoriser

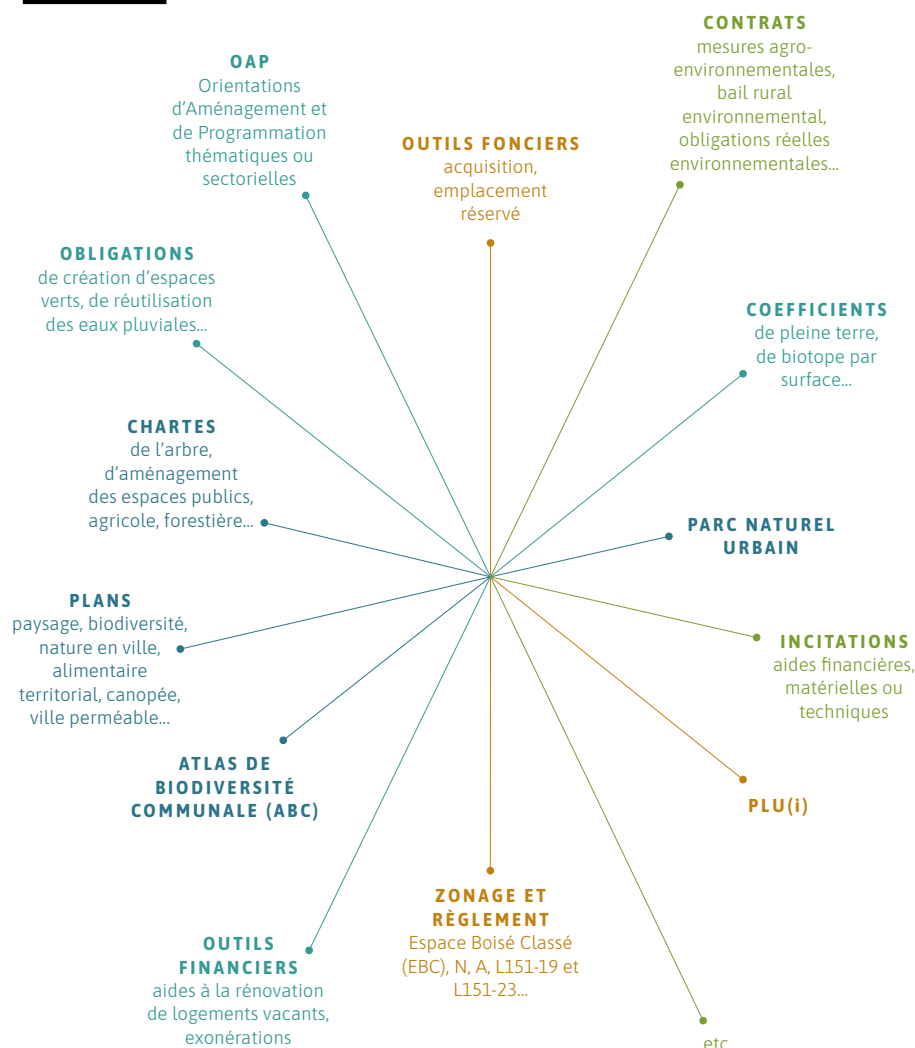
des logiques d'aménagement en faveur du végétal.



Limiter

les impacts de l'urbanisation sur la biodiversité.

Une grande diversité d'outils à explorer



“ Le végétal et les espaces de nature sont à la croisée des grands défis urbains. Une ville biodiversitaire passe par la prise en compte du vivant dès la planification. ”

Philippe Clergeau

Professeur émérite au MNHN et président du conseil scientifique de Plante & Cité



“ Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette appelle des mesures ambitieuses qui concourent à recycler la ville sur elle-même. ”

Jean-Baptiste Butlen

Sous-directeur de l'aménagement durable au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



“ La palette d'outils mobilisables dans les documents d'urbanisme est large. Les actions doivent ensuite pouvoir se traduire concrètement dans les opérations d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés. ”

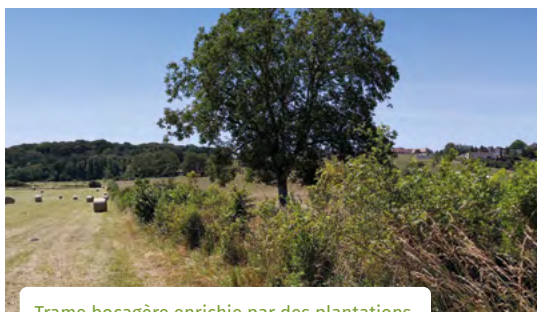
Delphine Bonamy

Adjointe à la maire de Nantes, déléguée à l'agenda 2030, la nature en ville, les jardins familiaux et partagés, la végétalisation.

Exemples pour s'inspirer

Saint-Rémy-en-Comté identifie son patrimoine naturel avec un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

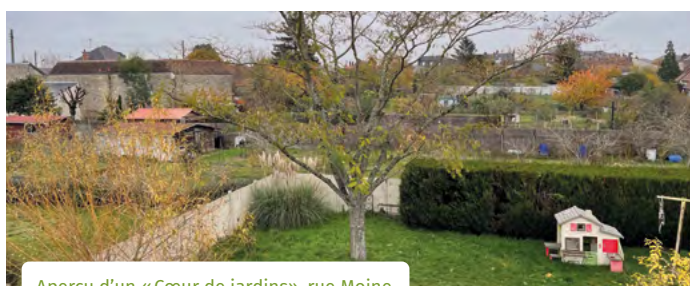
Réaliser un ABC avant l'élaboration de son PLU a permis à Saint-Rémy-en-Comté (70) d'alimenter l'état initial de l'environnement et a contribué à une large appropriation des enjeux autour de la biodiversité. De nouveaux zonages ont été définis pour les corridors biologiques et pour des mesures compensatoires.



Trame bocagère enrichie par des plantations suite à l'ABC | © M. Barra, ARB IDF

« Lancé en 2010, l'ABC communal a constitué le fondement de l'élaboration de notre PLU et son préalable, plus particulièrement pour la définition des espaces de nature à préserver et enrichir. »

Christian Mettelet,
ancien maire de Saint-Rémy-en-Comté



Aperçu d'un « Cœur de jardins », rue Moine à Orléans | © D. Bigot, Orléans Métropole

Orléans Métropole protège ses espaces verts privés

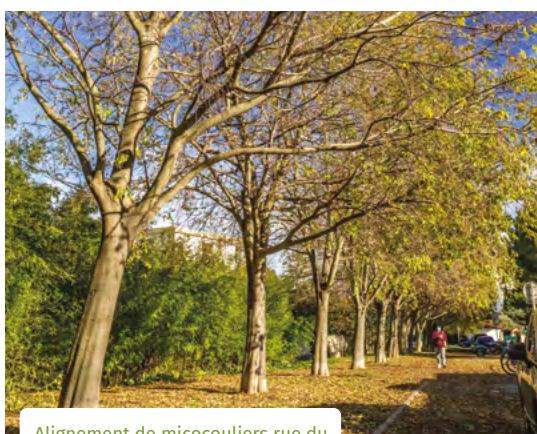
Le PLUm d'Orléans Métropole (45) a classé 699 jardins privés en « Cœurs de jardins ». Ce nombre a progressé car des propriétaires privés, en s'unissant avec leurs voisins, demandent ce classement pour protéger leur patrimoine. La Métropole préserve ainsi des îlots de fraîcheur en ville et un cadre de vie de qualité pour les habitants.

« C'est une révolution dans la façon de considérer l'urbanisme. Nous regardons le naturel existant avant de construire. Nous changeons de paradigme en prenant les choses dans l'autre sens. »

Stéphane Jouault,
Adjoint au maire de Montpellier, délégué à la nature en ville et à la biodiversité et président du Comité Arbre

Montpellier protège ses arbres et sanctionne les atteintes

La ville de Montpellier (34) a mis en place une charte de l'arbre incluant le Barème de l'arbre (calcul de la valeur d'un arbre et de l'indemnité des dommages causés aux arbres) et une base de données SIG. Un recueil technique permet à la charte de partager des prescriptions très détaillées. La ville dispose également depuis 2020 d'un « Comité Arbre », constitué d'élus, d'organismes scientifiques et d'associations, qui se réunit régulièrement pour donner un avis sur les projets d'aménagement susceptibles d'affecter le patrimoine arboré.



Alignement de micocouliers rue du Lavandin | © Ch. Ruiz, Montpellier3M



Verger de Marteville après la plantation | © CCFB

Rennes accompagne l'évolution des pratiques des particuliers vers le jardinage écologique

La Ville de Rennes (35) soutient des actions de plantations citoyennes depuis de nombreuses années, avec une amplification pour répondre à la demande sociale très forte de nature, de se retrouver et d'apprendre ensemble. Au verger de Marteville, les arbres et arbustes fruitiers ont été plantés en 2019 par plus de 40 habitants, sur une parcelle classée anciennement à urbaniser (AU). Ils ont bénéficié de l'assistance technique des jardiniers de la ville de Rennes et de la fourniture des végétaux, du compost et des copeaux par la ville. Accompagnés par la société d'horticulture 35, le choix s'est porté sur des variétés anciennes, contribuant ainsi à leur sauvegarde.

Trois bonnes pratiques à adopter

1 Sensibiliser, former et s'engager dans la durée

Un projet de planification se pense sur la durée. Il nécessite des **élus engagés**, prêts à animer l'action au quotidien et à assurer sa pérennité. Mobiliser des moyens (financiers, humains, organisationnels) suffisants permet de réaliser des documents de plani-

fication de qualité (finesse de l'analyse, pertinence et envergure des mesures). En interne ou en externe, la formation des élus et des services est essentielle pour mieux se comprendre et favoriser l'intégration des connaissances et des pratiques.

2 Favoriser l'interdisciplinarité, le dialogue interservices et mobiliser toutes les compétences

Le végétal et les espaces de nature se trouvent **à la croisée des compétences de différents services** des collectivités : espaces verts, eau, aménagement, urbanisme, voirie et finances. La conception ou la révision d'un document de planification est donc une opportunité de **travailler en transversalité**.

Échanger entre élus, porter des sujets en commun, partager des expériences et

penser une organisation transdisciplinaire inter-services et inter-échelons créent de nouvelles habitudes de travail. Pour prendre en compte l'ensemble des enjeux et être conseillés, il est utile de **s'entourer des compétences de spécialistes** (écologie, paysage, sols, hydrologie...). Enfin, **impliquer les citoyens** contribue à une connaissance partagée du territoire et une meilleure appropriation des documents.

La ville de Niort (79) accompagne les agriculteurs et éleveurs pour préserver les prairies humides | © M. Elie, Plante & Cité



3 Actionner différents leviers en complémentarité

La planification doit s'intégrer dans une chaîne de leviers d'action. Il s'agit de bien connaître les potentialités de son territoire, de protéger les espaces de nature, de s'assurer d'urbaniser mieux et de mettre en œuvre une gestion écologique du patrimoine naturel, public et privé.

Pour aller + LOIN

Guide pratique

Larramendy S., Chollet M., 2022. Végétal et espaces de nature dans la planification urbaine – Recueil de fiches actions. Plante & Cité, Angers, 154p.
<https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/674>

Ressources en ligne

Documents de planification inspirants sur le site « Nature en Ville », onglet « ressources »
<https://www.nature-en-ville.com/ressources>

Témoignages

6 vidéos thématiques (urbanisme et nature, sobriété foncière, OAP, permis de construire, PNU)
<https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/678>

CONNAÎTRE

- Cartographier son tissu urbanisé, ses espaces de nature (sols, structures végétales, hydrographie...)
- Comprendre les fonctionnements écologiques des milieux
- Réaliser des inventaires naturalistes
- Mesurer l'urbanisation et suivre son évolution dans le temps
- Mener des démarches volontaires (plans, chartes...)
- Mobiliser et diffuser les connaissances existantes

PROTÉGER

- Établir des zonages de protection
- Protéger des espaces de nature dans le PLU (espaces classés)
- Mobiliser des outils complémentaires au PLU (sites classés, réserves naturelles régionales, arrêtés de biotope)
- Recourir à des emplacements réservés pour des secteurs à enjeux
- Acquérir des terrains

URBANISER MIEUX

- Mettre en œuvre la conception écologique et paysagère des projets
- Définir des règles d'aménagement
- Accompagner les porteurs de projets à l'étape de l'instruction
- Mettre en place des contrôles et appliquer les sanctions
- Recycler du foncier, réhabiliter du bâti
- Reconquérir des espaces de nature

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ÉCOLOGIQUE

- Développer des actions de gestion écologique dans les espaces verts et de nature publics
- Mettre en place des mesures contractuelles et incitatives pour la gestion d'espaces agricoles et naturels
- Encourager les pratiques de jardinage écologique